



Le groupement des Agriculteurs BIO du Lot



- Dans le cadre du **Plan d'Actions Territoriales** animé par le **Syndicat du bassin Célé Lot médian**, Bio 46 a mis en place un réseau de fermes biologiques témoins sur la **zone prioritaire du bassin Rance-Veyre-Célé**. Nous avons collecté des informations d'ordre techniques, sociales, environnementales et économiques afin de fournir des portraits de ferme bio complets.

Carte d'identité

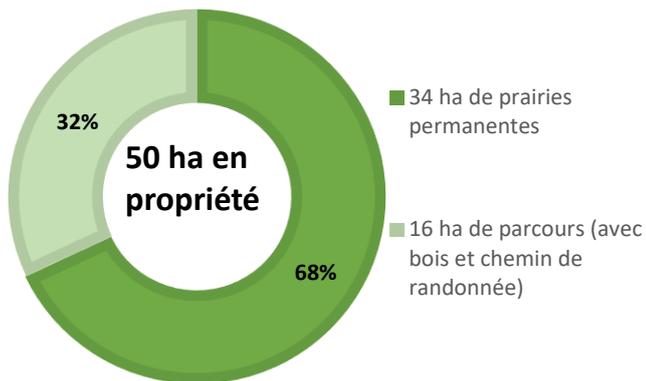


- **1 éleveur, 54 ans** (+ aide conséquente de sa compagne pendant la saison touristique)
- **70 brebis caussenardes** + 2 béliers – environ 22 UGB
- **SAU de 50 ha** – *chargement* ~ 0,44 UGB/ha
- **Conversion à l'AB depuis mai 2008**
- **Gîtes touristiques sur le chemin de St Jacques de Compostelle** : 400-450 repas / an

Historique

- **2006** : installation hors cadre familial avec objectif élevage volaille bio. Mais contexte défavorable (grippe aviaire) donc achat d'un troupeau de 200 brebis. Choix du lieu d'installation par coup de cœur.
- Puis **réduction du troupeau** à 70 brebis pour s'adapter à la structure.
- Une **installation hors cadre familial très rude** :
 - › Pas d'aides à l'installation (+40ans)
 - › Troupeau de brebis carencé, en mauvais état, problèmes de mise-bas
 - › Terres pauvres, beaucoup de débroussaillage à faire
 - › Pas d'eau dans les bâtiments d'élevage, silos à grain insalubres et éloignés
 - › Difficultés d'intégration dans le tissu professionnel local (autres éleveurs).

Système basé sur prairies naturelles et landes des Causses



Sols calcaires du Causse

Pourquoi la conversion en AB ?

La philosophie à l'installation et la manière de produire ont toujours été en accord, la conversion est arrivée rapidement après l'installation.

L'atout de la ferme : chambres et tables d'hotes : bonne valorisation des produits. Chemin de St Jacques de Compostelle.

Contraintes : terres peu productives, tables d'hôtes chronophage.



"Je me suis déjà demandé plusieurs fois si j'aurais eu une meilleur vie en gardant mon emploi salarié mais finalement je referais certainement la même chose, on a une indépendance qui est très appréciable, bien que chère payée. "

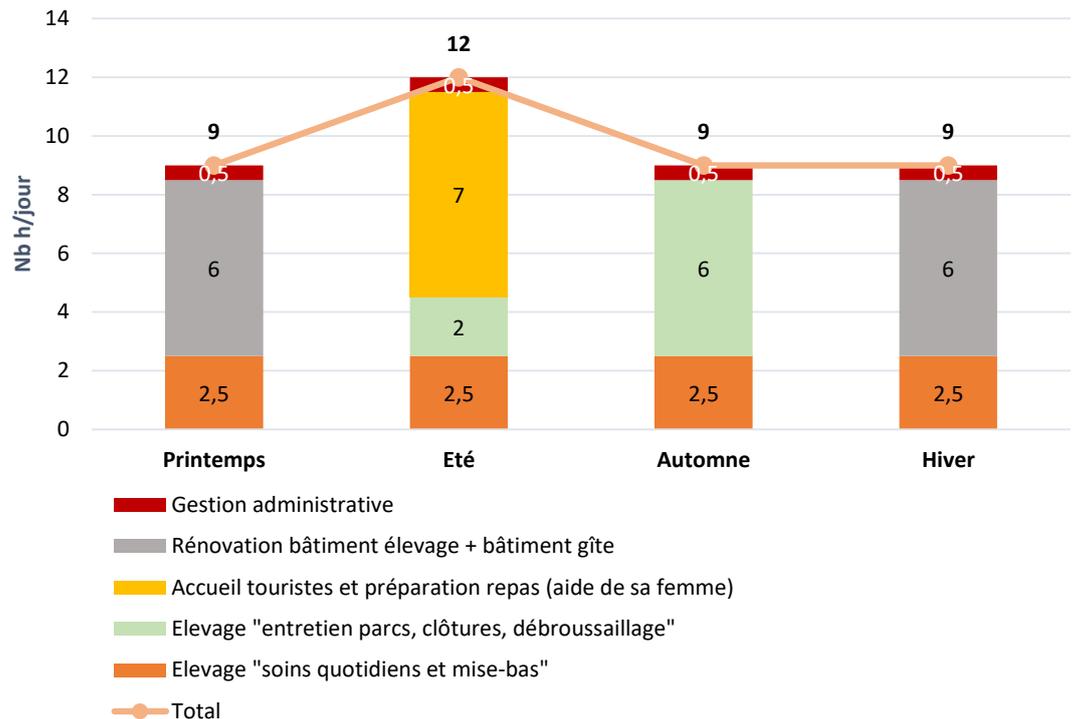
Temps de travail

La vente directe implique des trajets à l'abattoir (Gramat) et à la salle de découpe (Villefranche de Rouergue) de 6 à 7 fois par an. Ces allers-retours représentent environ 3h de route à chaque fois.

L'accueil touristique est très demandeur. Une surcharge de travail se fait ressentir dans ces périodes-là (moitié de l'année).



"L'avantage qu'a un paysan c'est de pouvoir gérer son temps... mais sinon le travail c'est 24h/24."



Alimentation du troupeau

L'éleveur a fait le choix de valoriser ses surfaces exclusivement en pâturage (achat de foin à une éleveuse bio) compte tenu de plusieurs facteurs :

- › le potentiel des sols
- › la difficulté de gérer les foins en même temps que la période touristique
- › les coûts d'équipements pour cultiver/ récolter

Pour l'engraissement des agneaux, il n'y a pas de complémentation systématique aux granulés si les agneaux démarrent bien au lait de la mère et à l'herbe. En moyenne, les quantités consommées sont de 25kg par jour pour tous les agneaux.

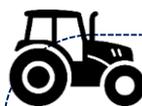


Achats extérieurs :

- Achat de foin à un autre éleveur bio de la zone : 15 T en 2017
- Granulés agneaux (Moulin Beynel ou Aurouze) : 4T

L'ASTUCE DE L'ÉLEVEUR

- ✓ Apport de luzerne sur les prairies permanentes les premières années → passage de la herse étrille puis sursemis à la volée de mélange (Bochenne 24) de temps en temps.
- ✓ Broyage pour épaissir les prairies.
- ✓ La mise en place progressive de pâturage tournant a permis d'améliorer les prairies



Équipement

- **Matériel en propriété** : véhicule d'exploitation ; d'occasion : 1 tracteur (50ch), 1 pince pour attraper les boules de foin ; neuf : petit matériel à main (débrousailluse,...)
- **Matériel en copropriété** : presse
- **Matériel en CUMA** : (trop lourd en général) herse étrille, épandeur à fumier, remorque fourragère
- **Manque** : faucheuse et girobroyeur

SANTÉ DU TROUPEAU

- Médecines alternatives privilégiées.
- Très peu d'antibiotiques utilisés (seulement si gros problème à l'agnelage).
- Lutte contre le parasitisme : traitements presque toujours homéopathiques.
- Méthodes préventives :
 - › analyses de laine
 - › analyses coprologiques
 - › seaux à lécher pour le parasitisme
 - › sel/ oligoéléments/ cure de magnésium pour éviter les carences



Gestion du troupeau

70 mères Caussenardes - 2 béliers
10 agnelles de renouvellement
13,3 UGB ovin

Alimentation :

	Modalités de l'alimentation hivernale	Modalités de l'alimentation au pâturage
Brebis	Pâturage + foin (complément si besoin)	Plein air majoritaire (nuit en bâtiment l'hiver) + éventuellement du foin l'été
Agnelles	idem	idem

Pâturage :

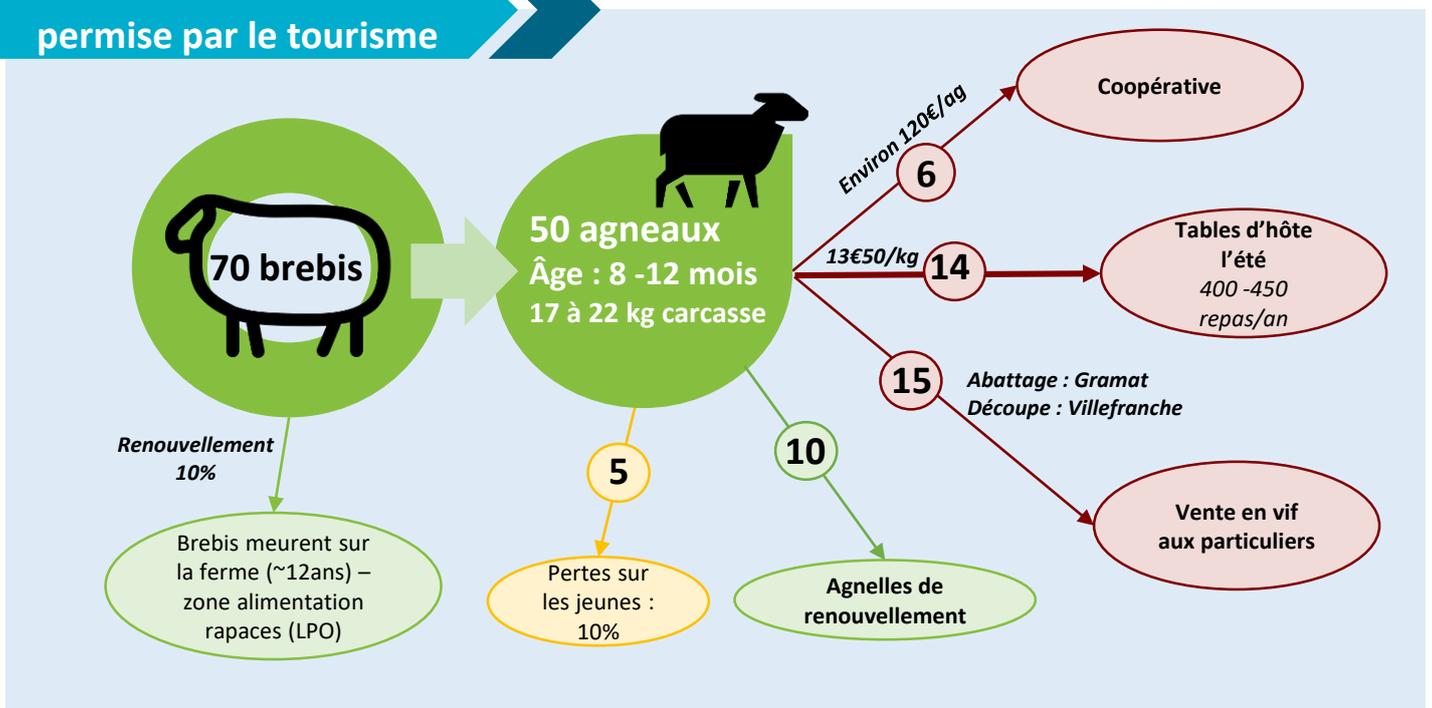
	Printemps	Eté	Automne	Hiver
Prairies permanentes - 34 ha	Pâturage tournant			
Parcours - 16 ha				
Parcours (prêt par particuliers) - 15 ha				

Reproduction :

- Agnelage toute l'année mais projet de les concentrer l'hiver : facilité de surveillance, charge de travail, agneaux prêts pour la saison touristique.

Bâtiment bergerie : 455m²

Une bonne valorisation permise par le tourisme



Quelques données économiques

Quelques données économiques sur la ferme

- Investissements de départ : 80 000 €
- Apports personnels : 30 000€

Les aides à la conversion bio (CAB) : Ce sont des aides directes issues du second pilier de la PAC (depuis 2015) qui peuvent se superposer avec les MAEC :

- Elles sont délivrées selon le type de culture, par hectare et par an **pendant 5 ans**. *Elles sont payées avec le même retard que les aides PAC : 1 à 2 ans de délai.*
- En Occitanie elles sont **plafonnées à 15 000€/an** (et par associé en Gaec).

Les **aides au maintien (MAB)** sont soumises à des critères de priorisation selon les Régions.

- › Il existe aussi le **Crédit d'impôt à la bio**, plafonné, pour ceux recevant *moins de 3500€ d'aides à l'AB/an*.



Pour plus d'informations ou toute remarque, vous pouvez contacter :

BIO 46 – 430 Av. Jean Jaurès 46000 CAHORS.

Tel : **05 65 30 53 09**



Le groupement des Agriculteurs **BIO** du Lot

Syndicat mixte Célé - Lot médian - Maison des services publics - 35 allée Victor Hugo - 46 100 Figeac

Tél. accueil : **05 65 11 47 65** - www.celelotmedian.com

